

Le Bureau s'est réuni le 8 novembre 2018, sur convocation du Président en date du 31 octobre 2018.

**Présents-es** : F. CHARTREUX, A. HARMAND, J.P. COUTEAU, L. GUYOT, R. SILLAIRE, J. BOCANEGRA, P. MONALDESCHI G. LIOUVILLE, E. PAYEUR, J.L. CLAUDON, C. ASSFELD LAMAZE, K. JUVEN, D. PICARD, C. THERMINOT, P. HENNEBERT

**Excusé-es**: O. HEYOB, R. ARNOULD, J.L. STAROSSE

**BU2018-31 – SUBVENTION (7.5) - DEMANDE DE SUBVENTION AGENCE DE L'EAU ET CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'INGENIERIE, LES ETUDES ET LES TRAVAUX SUR LES RIVIERES POUR LES ANNEES 2019, 2020 ET 2021.**

**La présente délibération a pour objet recontractualiser la mission globale menée sur les rivières (compétence GEMAPI) pour une nouvelle période de 3 ans, afin d'obtenir les co-financements de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental, tant sur l'ingénierie que sur les programmes mis en œuvre. Il s'agit également de reconduire la mutualisation d'un poste de « technicien rivière » pour les années 2019, 2020 et 2021 avec l'EPCI de Colombey.**

---

Dans le cadre de leur compétence GEMAPI et à travers leur politique environnementale, les Communautés de Communes Terres Toulouises et du Pays de Colombey et du Sud Toulouais ont souhaité se doter d'un technicien mutualisé sur le territoire des deux collectivités. Le financement de ce poste va arriver à son échéance le 31 décembre 2018.

Or de nombreux projets, études et travaux sont actuellement en cours, dont pour ce qui concerne la CC2T :

- Restauration du Terrouin Amont, Renaturation de l'Esch et de ses principaux affluents, Aménagement des ruisseaux des Bœufs, du Bueue et des Etangs sur le territoire communal de Gye, Restauration de l'Ingressin et du petit Ingressin, Aménagement d'une Zone Humide de sur-inondation à Francheville
- Entretien des précédents programmes de restauration (Grosrouvres et Bouvade)
- Suivi des « études milieux » relatives aux projets d'assainissement collectifs
- Participation aux politiques générales d'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique (EPTB Meurthe & Madon, EPAMA Meuse, SAGE Rupt de Mad - Esch - Trey)

Afin de mener ces actions, il est proposé de poursuivre la mission du technicien pour une durée de 3 ans, le poste étant porté administrativement par la Communauté de Communes Terres Toulouises. Comme actuellement, la répartition du temps de travail de l'agent serait la suivante :

- 2/5 pour la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulouais
- 3/5 pour la Communauté de Communes Terres Toulouises

Le poste est susceptible d'être accompagné financièrement à hauteur de 80 % d'aide par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle à travers le service en charge des Espaces Naturels Sensibles et Environnement. Le reste étant à la charge des deux intercommunalités.

Concernant les études et les travaux de ces deux intercommunalités, les demandes de subventions seront réalisées par les collectivités respectives.

En ce qui concerne 2019 pour la CC Terres Tuloises, les dossiers en cours pouvant faire l'objet de demande de subvention sont les suivants :

- Travaux de restauration du Terrouin amont, notamment la partie qui pourrait être anticipée en 2019 sur la commune de Laneuveville-Derrière-Foug,
- Maitrise d'œuvre sur les travaux d'aménagement de la zone humide située sur la commune de Francheville
- Maitrise d'œuvre sur les travaux d'aménagement des ruisseaux situés sur la commune de Gye.

**En conséquence, le bureau communautaire est invité à :**

- Autoriser le président à faire les demandes de financement auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle pour le poste mutualisé de technicien rivière de 2019 à 2021 pour les 2 intercommunalités,
- Autoriser le président à faire les demandes de financement auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle pour les études et travaux de la communauté de commune Terres Tuloises liés aux programmes conduits par le technicien rivière de 2019 à 2021.
- Autoriser le président à signer la convention relative à la mutualisation du poste sur les Communautés de Communes Terres Tuloises et du Pays de Colombey et du Sud Tulois.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**